OPQTECC
QUALIFICATIONS D'ENTREPRISES

Organisme de qualification
des Économistes de la construction
et des Programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
fax 01 44 18 35 26
www.opqtecc.fr
secretariat@opqtecc.org

Membre
de l'ICEC

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 2026

CERTIFICAT DÉLIVRÉ À	BAL ECONOMISTE	**CODE APE**	7490A
N° DE SIRET	523 487 403 00017	**EFFECTIF**	4 à 7
FORME JURIDIQUE	SAS	**CERTIFICAT NUMÉRO**	3466
REPRÉSENTÉ(E) PAR	Mme BAL Laure	**DATE DE 1ère OBTENTION DE QUALIFICATION**	03/07/2013
ADRESSE	1 Avenue Président Pierre de la Gontrie	**DÉBUT DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	03/07/2025
	73800 MONTMELIAN	**FIN DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	03/07/2029
TÉL / FAX	04 79 84 22 68	**VALIDE JUSQU'AU**	31/12/2026
EMAIL	compta@bal-economiste.fr	**ASSURANCE(S)**	MMA N° 143 847 207

Qualifications attribuées selon le Référentiel de Qualification de l'OPQTECC, de la Nomenclature et des fiches descriptives par domaines de qualifications

2 ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE
- 2.1 Missions économiques en maîtrise d'oeuvre – Maîtrise des coûts
  - 2.1.1 Etude d'esquisses, d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant Projet Définitif
  - 2.1.2 Etudes de projet / Assistance Contrats de Travaux

3 METRE / ETUDE DE PRIX / VERIFICATION
- 3.1 Quantitatif ou métré

COPIE CONFORME

DÉLIVRÉ LE : 17 Février 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPQTECC



LE TITULAIRE

MENTIONS ACCORDÉES :

DÉVELOPPEMENT DURABLE a suivi une formation "Environnementale"

EXERCICE DU DROIT À TITRE ACCESSOIRE Mme BAL Laure est agréé dans les conditions prévues à l'article 1 de l'arrêté du 1/12/2003 publié au JORF n°288 du 13/12/2003 — Article 1 (téléchargeable sur le site www.opqtecc.fr – rubrique Téléchargement).

ANALYSE DU CYCLE DE VIE – ACV

COÛT GLOBAL

Ce certificat est valable pour l'année en cours à l'exception de l'année de renouvellement où l'échéance est celle de fin de validité de la période quadriennale.
Vérification possible auprès de l'OPQTECC ou sur le site www.opqtecc.fr . Toute utilisation hors du délai de validité sera considérée comme frauduleuse. La délivrance du présent certificat de qualifications professionnelles ne dispense pas le qualifié d'être en règle de ses obligations, notamment d'assurances, pour l'exercice de sa profession. ** Cette mention est valide à la date d'émission du présent certificat.